

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2022-48



À la séance ordinaire qui sera tenue le 13 septembre 2022, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2022-48 : LOT 2 068 514 **(25, RUE PIERRE-RICARD)**

La demande vise à permettre la construction d'un nouveau garage attenant réduisant le pourcentage de brique sur la façade principale à 40 % au lieu de 50 %, tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 13 septembre 2022.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 26 AOÛT 2022.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière